



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soldes

Question écrite n° 62392

Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'organisation des soldes d'été. Les commerçants sont demandeurs depuis longtemps d'une uniformisation nationale des dates encadrant les périodes de soldes. L'existence de décalages de dates d'ouverture de la période des soldes, notamment entre départements limitrophes, est perçue comme une distorsion commerciale difficilement explicable aux consommateurs. Or, il s'avère que des préfectures ont déjà proposé des dates différentes d'ouverture de la période des soldes d'été 2001. Il lui demande donc quelles mesures il prendra afin d'harmoniser le calendrier national des soldes.

Texte de la réponse

Pour répondre à l'attente d'une majorité de commerçants souhaitant l'instauration d'une date nationale, le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a effectivement recommandé, par circulaire adressée aux préfets le 9 novembre 2000, le choix de la date du 4 juillet pour le début des soldes d'été dans tout le pays. Cependant, l'article L. 310-3 du code du commerce donne compétence au préfet pour déterminer les dates des deux périodes annuelles de soldes, après consultation des chambres consulaires, des organisations professionnelles concernées, représentées dans le département, et du comité départemental de la consommation. C'est sur cette base que le préfet de Paris a fixé, par arrêté du 23 février 2001, la date de démarrage des soldes d'été à Paris, au 26 juin. Enfin, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation souhaite faire aboutir définitivement en 2002 la démarche d'harmonisation progressive, initiée en 2001 avec une date unique nationale de soldes pour l'hiver et une date unique hors Paris pour les soldes d'été.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62392

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3489

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4144